



BOWLING CLUB CHERBOURG



Demande de participation du club pour le remboursement des frais de déplacement

Nature de la compétition : _____

Date de la compétition : _____ Lieu : _____

Responsable du véhicule : _____

Licenciés transportés : _____

Déplacement : Participation club - Don

Autoroute :	_____	€
Carburant :	_____	€
Total Route :	_____	€
Distance parcourue (obligatoire) :	_____	Km
Type de véhicule (Auto/Moto) :	_____	

Hébergement : (Pas de DON possible)

Chambre d'Hôtel :	_____	€
Taxe de séjour :	_____	€
Nombre de chambres :	_____	
Nombre de nuits :	_____	
Nombre de Licenciés/chambre :	_____	

Observations : _____

Nom/Prénom : _____ Date : _____ Visa : _____

Ordre du chèque : _____

Demande à transmettre à un membre du bureau **AVEC les justificatifs associés.**

<i>Cadre réservé au trésorier du Bowling Club Cherbourg</i>	
Déplacement :	Don : _____ km X _____ € ou/et Participation : _____ €
Hébergement :	Nombre de nuits X (Chambre d'Hôtel + Taxe de séjour X Nb Licenciés/chambre)
	_____ X (_____ + _____ X _____) = _____ €
	Total Don : _____ €
	Total Remboursement : _____ €
N° Chèque : _____	Date : _____ Ordre : _____
Observations :	_____

Visa Président BCC :



BOWLING CLUB CHERBOURG

Port Chantereyne, 50100 Cherbourg-En-Cotentin
N° Association : 0502002151 / N° SIRET : 447 792 979 000 18



Révision 06-1 du 21/09/2022

Règles d'organisation du déplacement dans le cadre des sorties pour les compétitions « **fédérales** »

Chaque capitaine est le responsable de l'équipe en termes de jeu et de logistique.

Seul le capitaine d'équipe (ou un représentant nommé par lui) sera habilité à collecter et rapporter les demandes de remboursements auprès d'un membre du bureau du BCC suivant les règles établies ci-dessous.

Toutes les demandes devront être retournées **impérativement** dans les **15 jours** qui suivent la compétition, via l'imprimé au verso accompagnées des justificatifs (ce formulaire est disponible au vestiaire du club et sur le site www.bowlingclubcherbourg.fr).

Déplacement :

- **Pour un DON :**
 - Indiquez le nombre de kilomètre et le type de véhicule (Voiture ou Moto).
 - S'il y en a, les frais de péages seront remboursés (*rappel : fourniture des justificatifs obligatoire*).
- **Pour une demande de participation club :**
 - Indiquez les frais d'autoroute et de carburant.
 - Pas de remboursement de frais pour des déplacements **inférieurs à 50 km**
 - Pas de remboursement de frais de parking (sauf parking du bowling où a lieu la compétition)
 - Pour le championnat des clubs, prise en charge d'un véhicule pour **3 joueurs minimum** avec leurs matériels (véhicules désignés par les capitaines d'équipes).
 - Le remboursement maximum est établi avec le site internet « Via Michelin » + une estimation des déplacements Bowling ↔ Hôtel.
 - Aucun remboursement ne pourra être fait en dehors du plafond kilométrique défini pour la saison.

Hébergement :

- Prise en charge d'une chambre pour **2 joueurs exclusivement**. (*Taxes de séjour incluses*)
 - *Exemple : pour une équipe de 5 joueurs + 1 remplaçant, le club prendra en charge l'équivalent de 3 chambres.*
- Le tarif de remboursement est basé sur :
 - Le tarif sportif par chambre avec un **plafond maximum de 49 euros** (*Taxe de séjour non incluse*).
 - L'intégralité de la taxe de séjour du (des) joueur(s) occupant la chambre.
- Aucun remboursement de repas ou de petit déjeuner ne sera pris en compte.

Toutes demandes de dérogations à ces règles devront être exprimées auprès du président ou par défaut du vice-président **2 semaines** avant le départ pour la compétition et seulement à ce moment-là.

Visa Président BCC :